

Exclusif **Parcoursup, ordonnance, élections à la CPU : les enjeux de la rentrée pour Gilles Roussel**

Paris - Publié le mercredi 29 août 2018 à 8 h 01 - Actualité n° 127438

« Il faut aussi rester positif : le taux d'affectation est plutôt bon, compte tenu de la hausse du nombre d'étudiants. Le système a bien marché, il n'y a pas eu de bug. Il y a eu beaucoup d'efforts autour de la transparence du système, bien plus que sur [APB](#), mais aussi sur les chiffres d'affectation », déclare Gilles Roussel, président de la [CPU](#) à News Tank, le 27/08/2018.

Alors que la CPU tient son université d'été les 29 et 30/08, traditionnel rendez-vous des présidents avant la rentrée universitaire, Gilles Roussel revient sur les sujets de préoccupation pour les établissements.

Au premier rang desquels Parcoursup : « Les choses semblent plutôt stabilisées, même s'il peut y avoir encore des désistements. (...) Le vrai juge de paix sera le moment du bouclage des inscriptions. (...) Il est certain que du 08 au 23/08, rien n'a bougé, ce qui a pu créer du stress. Mais c'était prévisible... Pour l'éviter, il faudrait que le système converge avant les vacances. Nous l'avons dit et nous le redirons sûrement à la ministre. »

Autre sujet de rentrée : l'ordonnance sur la gouvernance des regroupements, après le vote de la loi [Essoc](#) fin juillet, et dont une première version devrait être diffusée par le cabinet de Frédérique Vidal début septembre. Le président de la CPU indique qu'il sera « très attentif » à la version proposée, estimant que « le choix d'un mot plutôt qu'un autre peut tout changer dans son interprétation ».

« La puissance des régions augmente, ce qui est une conséquence logique de la loi Notre. C'est un mouvement où il faut que les universités trouvent leur place, et nous y serons attentifs », ajoute-t-il à propos des enjeux territoriaux pour les universités.

« Sur l'expérimentation autour du dialogue de gestion, nous avons prévu de mettre en place un groupe de travail avec les expérimentateurs qui le souhaitent, pour avoir un retour d'expérience et profiter des premiers échanges pour faire des propositions », dit-il.

Interrogé sur la possibilité de briguer un second mandat à la tête de la CPU, dont les élections auront lieu en décembre 2018, Gilles Roussel indique y réfléchir. « Ces deux ans à la tête de la CPU m'ont beaucoup mobilisé, il y a eu beaucoup de sujets à traiter et défendre. Et je sens

que le gouvernement n'a pas prévu de baisser le rythme des réformes. Cela m'intéresse d'arriver à trouver des positions qui soient le reflet d'un collectif, et de les porter. Si on trouve un bureau représentatif et que les pairs nous élisent, alors pourquoi pas ! », déclare-t-il.

Gilles Roussel répond à News Tank

La CPU a choisi les grandes avancées scientifiques et technologiques comme thème de son université d'été 2018. Pourquoi ce choix qui peut paraître en décalage avec l'actualité — Parcoursup, l'ordonnance regroupement, etc. — pour un temps très politique ?

Gilles Roussel : C'est un contre-pied volontaire sachant que ce n'est pas là qu'on nous attend à la veille de la rentrée. Ces derniers mois, on a beaucoup parlé des universités pour leur dimension formation et enseignement. Choisir ce thème c'était une manière de réaffirmer que ce qui fait la force de l'université, c'est aussi sa dimension recherche.

 *Les universités sont
devenues plus
visibles ces dernières
années*

Nous voulions aussi sortir des universités d'été plus habituellement orientées sur des sujets de gestion et d'administration. Là, il s'agit de faire de la prospective, en donnant la parole à des scientifiques investis en recherche fondamentale, et de dresser des perspectives sur le lien de la recherche, qui se fait dans les universités, avec la société.

Pensez-vous que la CPU devrait être plus proactive pour donner à voir le rôle des universités dans la société ?

Nous sommes devenues plus visibles ces dernières années, notamment dans le domaine des sciences sociales avec des sujets comme les *fake news*, ou bien encore en médiation scientifique avec MT180. Pour l'université d'été, nous avons choisi des thématiques comme l'intelligence artificielle, les neurosciences, la mécanique quantique, entre autres, où l'on sait qu'il y a des avancées scientifiques majeures qui auront un impact sur la société. Il s'agit aussi de voir comment les universités s'approprient ces sujets pour faire avancer la science, et de réfléchir à comment la CPU les accompagne dans cette démarche.

Edouard Philippe présent à l'Université d'été de la CPU : « Une première »

Édouard Philippe se rendra à l'Université d'été de la CPU, le 29/08/2018, à 19 h.

« C'est la première fois qu'un Premier ministre vient à la CPU », déclare Gilles Roussel à News Tank. Il indique avoir eu l'occasion de rencontrer Édouard Philippe à deux reprises depuis qu'il est Premier ministre : « Nous avons convenu d'avoir un nouvel échange. Cette venue témoigne de son intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche ».

Allez-vous évoquer les propositions de la mission parlementaire Montchalin-Hetzel sur le financement de la recherche à l'université, qui prône notamment une simplification des procédures et la pluriannualité budgétaire ?

Je ne sais pas si nous allons nous positionner à cette occasion, car ces propositions concernent les aspects plus gestionnaires de la recherche. Mais nous avons déjà eu l'occasion de montrer notre soutien à la résolution de renforcement des moyens de pilotage de la recherche portée par Amélie de Montchalin. Ce sujet pose clairement la place de l'université dans la recherche. Nous nous attendons aussi à des discussions avec le ministère à la suite du changement à la tête de la DGRI.

Bernard Larrouturou remplace en effet Alain Beretz à la tête de la DGRI depuis le 27/08 : vous attendez-vous à un changement de ligne ?

 *Alain Beretz
comprendait bien nos
enjeux*

Alain Beretz a occupé cette fonction pendant deux ans, une durée qui lui a permis de faire évoluer certaines choses. Il avait un profil intéressant pour les universités, car il comprenait bien nos enjeux. Bernard Larrouturou a un profil plus

orienté vers les organismes de recherche. Mais nous l'avons déjà rencontré, et le contact passe bien. C'est à l'usage que nous verrons comment il gère la place de l'université au sein de la R&I. Mais on imagine que si les équipes de la DGRI restent sur la ligne tracée par Alain Beretz, il n'y a pas de raison que cela se passe moins bien.

Alain Beretz est chargé par Matignon d'une mission sur les universités européennes. Comment la CPU va-t-elle suivre ce sujet ?

C'est un sujet important pour les universités dans l'année à venir, d'autant plus que la France met 100 M€ sur la table. C'est donc un signal fort d'avoir missionné un acteur de l'ESR de la qualité d'Alain Beretz. Pour ce qui est de la CPU, nous sommes présents sur ce dossier depuis le début, nous suivons tous les débats, et avons fait entendre notre voix en France comme à Bruxelles.

Ensuite, nous allons entrer dans la phase où le collectif doit s'effacer au profit de la compétition, et la CPU n'a pas son mot à dire sur qui les candidats à retenir. Mais à l'issue des choix, nous saurons être force de propositions suite à cette première année d'expérimentation.

Difficile de ne pas évoquer Parcoursup, dont c'est la première année de mise en œuvre. Ces dernières semaines, on a assisté à une bataille des chiffres sur le nombre de candidats sans affectation. Dans quel état d'esprit sont les universités à quelques jours de la rentrée ?

Je suis assez surpris de voir certains établissements déclarer ne pas faire le plein. Dans mon université, l'Upem, toutes les filières sont globalement remplies, mises à part quelques-unes qui conservent des places vacantes, ce qui était déjà le cas avec APB. Les choses semblent plutôt stabilisées, même s'il peut y avoir encore des désistements. On constate aussi que le travail des rectorats sur l'affectation est enclenché avec des propositions faites dans les filières où il reste un peu de places. Le vrai juge de paix sera le moment du bouclage des inscriptions.

 *Les choses semblent
plutôt stabilisées*

On a tout de même le sentiment d'un cafouillage ces dernières semaines, avec des chiffres d'affectation qui ont peu évolué...

Je ne pense pas que « cafouillage » soit le bon terme. Il est certain que du 08 au 23/08, rien n'a bougé, ce qui a pu créer du stress. Mais c'était prévisible... Pour l'éviter, il faudrait que le système converge avant les vacances. Nous l'avons dit et nous le redirons sûrement à la ministre, mais pour nous, il faudrait que les candidats classent leurs propositions après le bac et que la répartition se fasse avant l'ouverture de la procédure complémentaire.

Mais il faut aussi rester positif : le taux d'affectation est plutôt bon compte tenu de la hausse du nombre d'étudiants. Le système a bien marché, il n'y a pas eu de bug. Il y a eu beaucoup d'efforts autour de la transparence du système, bien plus que sur APB, mais aussi sur les chiffres d'affectation.

Il reste au 28/08 plus de 13 700 candidats sans affectation, dont 7 500 bacheliers selon les chiffres du ministère : les universités pourront-elles les accueillir ?

À l'échelle de l'ensemble des universités, ça pourrait être gérable. Reste une interrogation pour nous sur le profil de ces bacheliers sans affectation : est-ce que ce sont des bacs généraux, ou technologiques et professionnels, ce qui n'implique pas le même encadrement, ni nécessairement de mobiliser les universités ? Or nous n'avons pas d'information du ministère à ce sujet pour l'instant.

Cette année, les universités vont plancher sur la mise en œuvre des arrêtés licence ; quel sera le rôle de la CPU ?



L'enjeu est de bien interpréter les textes

La commission formation et insertion professionnelle de la CPU va organiser une matinée à l'automne avec les VP CFVU, pour faire un travail d'explication de texte, comme nous l'avons fait pour Parcoursup. Cela permettra d'échanger entre nous, mais aussi je l'espère avec le cabinet de la ministre qui sera invité. Pour les établissements, l'enjeu est de bien interpréter les textes, de voir quelles sont leurs marges de manœuvre, avec une approche juridique des choses.

Et ce n'est qu'un début puisque les établissements devront s'en emparer, et tous les évolutions ou ajustements prévus dans ce cadre devront passer dans les instances de gouvernance, pour être pleinement opérationnels à la rentrée 2019.

Autre sujet de rentrée attendu par les établissements : l'ordonnance sur les regroupements, après le vote de la loi « Essoc » fin juillet. Quels sont les éléments dont vous disposez ?

Je pense que début septembre nous devrions disposer de la première version officielle de l'ordonnance. Nous avons été consultés sur une version de travail, mais tant que ce n'est pas la version finale, on se réserve de tout commentaire intermédiaire.

Car si le contenu est globalement connu et attendu — il s'agit d'une application du texte de loi — le choix d'un mot plutôt qu'un autre peut tout changer dans son interprétation.

Qui pourra s'appeler université ? Comment les établissements pourront-ils garder leur personnalité juridique au sein du nouvel établissement ? Quelles seront les prérogatives des uns et des autres ? C'est ce qui peut acher souvent dans les discussions entre établissements, et donc nous serons très attentifs à la rédaction proposée.

Êtes-vous favorable à une rédaction qui laisse plus de liberté aux établissements pour interpréter ?

C'est avant tout aux porteurs de projet de se positionner. Si on a des formulations un peu molles ou trop ouvertes, cela risque de ne pas répondre aux exigences du jury sur les questions de budget, de RH ou de gouvernance. Il faut donc trouver le juste équilibre.

 *Certaines Comue demandent aussi à avoir un statut dérogatoire*

Par ailleurs, si tout le monde s'est concentré sur ce que le texte pourrait apporter aux Idex et I-site concernés par des rapprochements d'établissement, il ne faut pas oublier que certaines Comue demandent aussi à avoir un statut dérogatoire, notamment pour simplifier les règles en matière de gouvernance. Or cela n'a pas forcément été autant étudié, alors qu'il y a pas mal d'attentes.

Autre texte adopté cet été : la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Il semble que les universités ont eu du mal à faire entendre leur voix. Espérez-vous encore une évolution en faveur des universités ?

La loi est votée, et telle qu'elle se présente, elle risque de nous compliquer la vie. Mais des choses peuvent encore évoluer dans le cadre des décrets d'application. C'est ce que nous espérons par exemple pour ce qui est de la participation des conférences du supérieur à la gouvernance de France compétence, et d'être associés dans les modalités de reconnaissance.

Nous continuerons à faire passer le message, même si la ministre du travail, Muriel Pénicaud qui devait venir à l'université d'été, ne pourra finalement pas être présente.

Côté santé, la ministre Agnès Buzyn devrait faire des annonces en septembre pour la transformation du système de santé et hospitalier. Où en est le rapport autour de l'évolution des CHU qui vous a été confié avec cinq autres représentants des établissements et conférences de doyens ?

Pour l'instant, une pré-version a été produite. Le gros sujet du rapport, c'est la place de l'université au sein des CHU, compte tenu des nouveaux métiers de la santé, et donc la question de la gouvernance de ces objets partagés entre université et milieu de la santé. On a le sentiment qu'il y a une concurrence pour savoir qui fait la recherche et la formation, mais si on veut être honnête, ce sont des missions de l'université. Il s'agit donc de remettre les universités au cœur des CHU.

Ensuite, l'autre enjeu pour les CHU, c'est la place qu'ils occupent dans leurs territoires, alors que s'opèrent à ce niveau des réformes profondes. Pour beaucoup il s'agit d'être têtes de pont d'un territoire donné. Mais à assigner différentes missions, on risque les injonctions contradictoires, c'est ce qui s'est passé par exemple pour un certain nombre de Comue.

Que ce soit la réforme académique, le rôle grandissant des recteurs sur le supérieur avec Parcoursup ou l'expérimentation autour du dialogue de gestion : le sujet de la territorialisation semble être au cœur de nombreux enjeux. Comment les universités vont-elles devoir s'adapter ?

« Un groupe de travail
avec les
expérimentateurs

La puissance des régions augmente, ce qui est une conséquence logique de la loi Notre. C'est un mouvement où il faut que les universités trouvent leur place, et nous y serons attentifs. Sur l'expérimentation autour du dialogue de gestion, nous

avons prévu de mettre en place un groupe de travail avec les expérimentateurs qui le souhaitent, pour avoir un retour d'expérience et profiter des premiers échanges pour faire des propositions. Nous sommes par ailleurs associés aux discussions en cours avec le cabinet.

Fin 2018, auront lieu les élections pour renouveler le bureau de la CPU. En janvier, vous aviez annoncé à News Tank ne pas briguer un second mandat, mais plusieurs présidents vous appellent à revoir votre position. Avez-vous pris une décision ?

Plusieurs personnes m'ont en effet sollicité, et j'y réfléchis. Après, c'est moins une question personnelle qu'une question d'équipe. Est-ce que je suis en mesure de former un bureau qui reflète la diversité de la CPU, et capable de porter une voix commune et forte, tout en préservant et en affirmant la diversité des établissements ? C'est ce que nous avons plutôt réussi à faire pendant ce mandat, par exemple sur Parcoursup ou sur l'ordonnance regroupements. L'enjeu pour le futur bureau c'est la question territoriale, mais aussi la phase 2 de l'autonomie.

C'était déjà un axe de votre candidature fin 2016, ce qui veut dire que vous n'avez pas réussi ?

En matière de gouvernance, des choses vont bouger avec l'ordonnance ; pour ce qui est de l'autonomie pédagogique aussi, notamment avec les arrêtés licence ou les NCU. Mais d'autres choses ne bougent pas, notamment si on regarde les RH. C'est le dilemme entre autonomie, équilibres territoriaux et être des opérateurs de l'État, car autonome ne veut pas dire indépendant. Notre colloque 2019 à Vannes, les 21 et 22/03 sera justement consacré à l'autonomie.

« Trouver des positions
qui soient le reflet
d'un collectif

Ces deux ans à la tête de la CPU m'ont beaucoup mobilisé, il y a eu beaucoup de sujets à traiter et défendre. Et je sens que le gouvernement n'a pas prévu de baisser le rythme des réformes. Cela m'intéresse d'arriver à trouver des positions qui soient le reflet d'un collectif, et de les porter. Si on trouve un bureau représentatif et que les pairs nous élisent, alors pourquoi pas !

Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis par rapport à janvier ?

La création de l'établissement à Paris Est a été repoussée, ce qui pourrait me permettre de me présenter et de continuer à donner du temps à la CPU.

Des présidents s'alarment d'un risque de dislocation de la CPU, entre une Auref et une Curif plus présentes : partagez-vous cette crainte ?

« Que les écoles
membres de la CPU y
trouvent leur place

Je pense au contraire que nous avons plutôt bien réussi à maintenir la place de la CPU, même si on voit l'Auref et la Curif s'affirmer davantage dans le débat. En pratique, elles n'ont jamais présenté de positions orthogonales par rapport à celles

de la CPU. Et nous avons tous collectivement maintenu une position cohérente et forte.

Le futur bureau devra tenir compte de cela, pas forcément avec des représentants de l'Auref et de la Curif en tant que tels, mais des établissements qui représentent leurs problématiques. Ce sont en effet toutes des universités qui s'intéressent à la formation et la recherche ou à sa valorisation. Les unes nourrissent les autres, c'est ce qui fait la richesse de notre conférence. Et dans la même idée, il serait intéressant que les écoles membres de la CPU y trouvent bien leur place.

Gilles Roussel



Email : Gilles.Roussel@u-pem.fr

Téléphone : 01 60 95 70 02

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des Présidents d'Université Président	Décembre 2016	Aujourd'hui
Réseau national des Espé Président du conseil d'orientation scientifique	Janvier 2016	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Président	Janvier 2012	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Vice-président	2011	2012
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Directeur adjoint de la Mission de recherche Droit et Justice	2007	2011
Établissement & diplôme	Année(s)	
Institut national de recherche en informatique et en automatique PhD Student	1991	1994

Fiche n° 4714, créée le 18/06/14 à 09:57 - MàJ le 15/12/16 à 12:09

Conférence des Présidents d'Université



La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Tutelles	<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »